

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **55 (1919)**

Heft 49

PDF erstellt am: **22.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

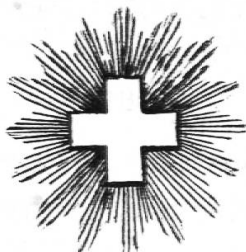
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Interêts de la société. — Attendrons-nous trente-quatre ans encore ? — Les écoles suisses et la famine. — La situation économique : A propos des occupations accessoires du corps enseignant. — Notre programme primaire vu par un péien. — Françoise entre dans la carrière : Séance plénière. — Bibliographie.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bureau romand a tenu depuis son dernier communiqué, deux séances sous la présidence de M. Hoffmann.

Dans la première, il a entendu le plan général des deux rapports qui seront présentés au Congrès de Neuchâtel en 1920. MM. Duvillard et Stroele ont exposé avec beaucoup de savoir-faire les idées que leur ont suggérées les travaux qu'ils ont respectivement à présenter. Ils ont préparé une œuvre sérieusement pensée, mesurée, pondérée et nous ne pouvons que féliciter les auteurs de leur travail préliminaire. Comme un congrès ne vaut que par la qualité des rapporteurs et des questions étudiées, celui de 1920 ne le cédera en rien à ses aînés. Au point de vue pratique, le bureau vouera tous ses soins pour que les rapports parviennent en temps utile aux membres de la S. P. R.

Nos lecteurs nous permettront ici une petite parenthèse destinée à dissiper une erreur que nous avons souvent entendu être exprimée. Il s'agit du rapport de M. Stroele concernant non « le brevet unique romand », mais *l'équivalence des brevets entre cantons romands*. Différence capitale qui nous oblige à préciser les intentions du Comité central. Nous n'avons jamais eu l'intention, par un vote obtenu en assemblée générale, de supprimer les brevets cantonaux et d'y substituer, par un coup de baguette magique, un

nouveau parchemin permettant à tout membre du corps enseignant d'exercer son activité dans un rayon s'étendant de Bonfol à Carouge.

M. le rapporteur Stroele ne se nourrit pas de chimères semblables, pour le moment, du moins. Ce qui peut et ce qui doit être fait dans ce domaine, c'est d'élever le niveau des études. Dans toutes nos écoles normales, un brevet devrait être, pour le moins, équivalent à une maturité. Partant de là, une équivalence pourrait être admise, soit après nouvel examen, soit par un cours de perfectionnement suivi par le candidat dans le canton où il a l'intention de se fixer. Le soin de décerner les brevets sera laissé à chaque canton.

Le cadre de cet article ne nous permet pas de développer les idées de M. Stroele : nous prions les partisans du statu quo d'attendre la lecture du rapport qui dissipera, nous en sommes certains, bien des préventions.

Le renouvellement de notre convention avec la société d'assurances sur la vie « la Zurich » fut un des points traités dans notre seconde séance ; le projet de contrat fut accepté avec quelques modifications. Ici, encore, beaucoup de nos membres ne sont pas au fait ou ignorent même de quoi il s'agit. Rappelons-le brièvement. Les membres de la S. P. R. s'assurant auprès de la dite société sont mis, comme tels, au bénéfice d'une diminution sur les primes nettes ; d'autre part, pour chaque membre nouveau assuré « la Zurich » verse à la Romande, en l'occurrence à la caisse de secours, une contribution proportionnelle à la valeur d'assurances.

Ainsi donc, chacun, y compris l'assuré, y trouve son bénéfice ; nous ne saurions mieux faire qu'en rendant nos membres attentifs à ces dispositions avantageuses.

Puis, le bureau a discuté l'inévitable question, gros point noir à l'horizon, du prix de l'abonnement de l'*Educateur*. Nous en avons immédiatement nanti le Comité central, par circulaire dont nous extrayons les passages ci-joints :

« En novembre 1918, le Comité central de la romande réuni à Lausanne, votait une augmentation de 3 fr. du prix du journal.

» Pour 1920, les nouvelles propositions qui nous sont faites par les Imprimeries Réunies sont encore plus onéreuses. Le numéro de l'*Educateur* payé 90 fr. en 1914 a passé à 177 fr. 50 en 1918, puis à 275 fr. en 1919. 1920 s'annonce avec une augmentation de 90 fr. soit 365 fr., résultante des nouvelles conditions du travail en Suisse.

» Comme vous le voyez, nos dépenses ont ainsi quadruplé depuis 1914 sans que les recettes aient suivi la même progression. Il faut donc aviser pour ne pas ouvrir l'ère des déficits.

» L'assemblée générale est seule compétente pour trancher la question. Dans l'impossibilité de la réunir actuellement, nous nous trouvons encore et bien malgré nous, dans l'obligation de prendre des mesures d'exception absolument nécessaires.

» C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir vous prononcer sur les trois conclusions suivantes votées par le bureau en séance du 22 novembre 1919 :

» 1^o L'application de la deuxième phrase de l'article 15 § 1 est momentanément suspendue (abonnement tarifé statutairement à 5 fr.).

» 2^o Le prix de l'abonnement à l'*Educateur* est fixé pour 1920 à 10 fr.

» 3^o Au congrès de 1920, le bureau fera rapport sur les voies et moyens pour obvier à l'augmentation progressive du prix du journal. Il présentera, cas échéant, des propositions nouvelles destinées à sauvegarder la publication de notre organe. »

Nous ne connaissons pas encore le verdict du Comité central, mais nous sommes persuadés que tous nos lecteurs ratifieront la proposition du bureau.

Supprimer l'*Educateur* serait un non-sens ; il ne nous reste donc qu'une seule solution découlant des chiffres cités ; cette solution, nous la demandons en toute confiance à nos abonnés qui nous ont toujours si loyalement soutenus jusqu'à présent. Nous ajouterons que le bureau envisage la courbe ascendante arrivée au summum de l'échelle ; le troisième point de notre demande au Comité central est suffisamment explicite pour que nous n'insistions pas.

Et enfin, pour éviter toute confusion, le bureau est appelé à faire la déclaration suivante concernant un communiqué largement répandu, croyons-nous, non seulement dans les journaux suisses mais aussi à l'étranger :

Il existe, depuis fort longtemps, une association internationale d'instituteurs dont le siège était à l'époque de la guerre à Bruxelles. Les dirigeants de ce mouvement, de par les circonstances, n'ayant pu déployer leur activité, une démarche sera faite pour les prier de se vouer à leur ancienne tâche. En cas d'insuccès, la Suisse semble particulièrement désignée pour reprendre cette besogne. C'est dans ce sens qu'une réunion de délégués des différents pays sera organisée à Neuchâtel en avril 1920.

W. BRANDT.

ATTENDRONS-NOUS TRENTE-QUATRE ANS ENCORE?

II

Nous avons publié dans l'*Educateur* du 22 novembre les pages les plus caractéristiques de la conférence que M. le professeur Alexandre Herzen prononça à Lausanne en 1885 sur *L'enseignement secondaire dans la Suisse romande*, en nous plaçant au point de vue du raccordement entre l'école primaire et l'école secondaire. C'est du même point de vue que nous donnons aujourd'hui quelques extraits des polémiques qui suivirent la conférence du courageux novateur. Les idées de M. Herzen furent commentées, souvent attaquées et parfois dénaturées plus ou moins grossièrement. Le conférencier fut accusé, entre autres, d'être un adversaire des études classiques.

« Je n'ai jamais rien dit de semblable, écrit-il. J'ai dit qu'on fait *trop de langues à la fois*, qu'on commence *trop tôt* les langues mortes et qu'on les fait avec une méthode *trop sèchement grammaticale*. J'ai demandé qu'on retarde le début de leur étude, afin de donner d'abord plus d'assiette à la langue maternelle. J'ai demandé cela dans la conviction que l'étude des langues mortes y gagnerait énormément à être entreprise à douze ou treize ans. Tout ce que j'ai dit, je l'ai dit au profit manifeste de la culture classique elle-même. »

La réforme scolaire préconisée par Alexandre Herzen le fit incriminer de... matérialisme par un correspondant de la *Gazette de Lausanne*. M. L. H. écrivait en effet : « Nous croyons fermement, malgré les protestations de M. Herzen, avoir affaire au réalisme, au matérialisme qui parle si haut autour de nous dans tous les domaines et qui, depuis une cinquantaine d'années, menace d'envahir l'école. » Herzen répondit de bonne encre : « M. L. H. voit entre les lignes de ma brochure (la conférence fut publiée chez Payot et eut deux éditions) le spectre du matérialisme ; on peut voir tout ce qu'on veut entre les lignes ; moi je préfère lire ce qui est écrit plutôt que ce qui ne l'est pas, c'est une affaire... de confiance mutuelle et de bonne foi. La *Liberté* de Fribourg l'a déjà dit : Ma brochure « répand une odeur nauséabonde de matérialisme ; » M. L. H. est en bonne compagnie ; et moi aussi puisque je suis avec des théologiens comme Potterat et Chavannes. »

Mais la suprême habileté des adversaires de Herzen fut de le faire passer (alors qu'il demandait simplement un début plus tardif des écoles secondaires et une meilleure et plus rationnelle sélection des élèves) pour un protagoniste de la démocratie niveleuse, ennemie de toute supériorité, pour un apôtre de la médiocratie. « Toute notre organisation scolaire, écrivait le même L. H., est accusée d'être profondément injuste et profondément antidémocratique. On l'a dit, et il est bon de le répéter : quand on discute la question du latin, ce n'est au fond ni de latin ni de grec qu'il s'agit, mais bien de l'esprit de ces études, où l'on découvre un reste d'aristocratie, cette aristocratie de l'intelligence qu'il faut détruire comme toutes ses sœurs. » Mais M. Herzen n'eut pas de peine à confondre son contradicteur et sa réponse n'a rien perdu ni de sa vigueur ni de son actualité.

« M. L. H. se trompe du tout au tout et me fait dire le contraire de ce que j'ai dit, là où il parle de l'aristocratie intellectuelle. La supériorité intellectuelle est *un fait de nature* et non pas une stupide fiction comme l'aristocratie sociale ; organiser l'instruction publique de façon à permettre *aux mieux doués* des enfants du peuple de passer aux écoles classiques, c'est rendre possible le triage des capacités sur toute la jeunesse du pays, c'est fournir à

la supériorité innée le moyen de se développer, c'est *constituer* l'aristocratie intellectuelle ; c'est là ce que j'ai demandé. Organiser l'instruction publique de façon à rendre impossible ce passage, à exclure de ces écoles les élèves primaires les plus capables, tandis que les incapables qui se trouvent au nombre des enfants de familles plus aisées y sont et y restent, c'est rabattre la supériorité au niveau de la médiocrité, c'est abaisser le niveau de la culture générale, c'est *étouffer* l'aristocratie intellectuelle ; c'est là ce qu'on fait à présent. »

Nous arrêtons ici nos citations et nous concluons en trois points :

1^o Le principe de l'école unique qui fait si brillamment son chemin dans le monde a été formulé à Lausanne en 1885.

2^o Malgré la force et la justesse des arguments de M. Herzen, rien n'a été fait chez nous depuis trente-quatre ans pour faire passer ces principes dans la pratique.

3^o Les discussions qu'a suscitées à Genève la « question du Collège », le mouvement des « Compagnons » en France, le cri de « Place aux plus capables ! » qui se fait entendre partout, l'expérience presque demi-séculaire faite à Zurich, corroborée par le développement extraordinaire de l'école secondaire américaine, la conception plus large à laquelle on arrive enfin de ce qui fait la valeur des études et de leur influence sur la formation de l'esprit donne une actualité nouvelle aux arguments de M. Herzen, tout en renforçant leur portée. Le moment est donc venu de reprendre la question chez nous aussi.

ALBERT CHESSEX.

Les écoles suisses et la famine. — Nous avons reçu tardivement de M. le pasteur O. Pfister, de Zurich, en faveur des malheureux enfants viennois, un appel que sa longueur ne nous permet pas de publier dans ce numéro. Le tableau qu'il fait de leur misère est terrifiant. En Suisse romande, nous avons compati avant tout et dès la première heure aux souffrances des victimes de l'agression austro-allemande ; mais quand c'est l'enfance innocente qui souffre, et qui pleure, et qui crie à l'aide, et qui meurt, aucune distinction n'est plus permise.

Le canton de Zurich organise une collecte dans les écoles ; M. le pasteur Pfister demande instamment que tous les cantons fassent de même, afin que l'école suisse reste digne de l'exemple de son grand fondateur, Henri Pestalozzi. Nous soumettons ce vœu aux autorités scolaires cantonales, seules compétentes pour y donner suite.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

A propos des occupations accessoires du corps enseignant.

L'article 10 de la loi zuricoise du 2 février 1919 sur « les prestations de l'Etat en matière d'instruction publique primaire et sa participation au paiement des traitements » a la teneur suivante :

« Le maître d'une école publique est tenu de mettre toute sa force de travail au service de ses fonctions officielles.

» Sans l'autorisation du Conseil d'éducation, il ne peut accepter une autre fonction, ni se vouer à une occupation accessoire rétribuée, à moins qu'il ne s'agisse de fonctions ayant un caractère éducatif.

» Lorsque la fonction ou l'occupation accessoire pour laquelle une autorisation est demandée n'est pas compatible avec l'exercice de l'enseignement, ou qu'elle est de nature à nuire à l'activité du maître dans ses fonctions officielles, l'autorisation sera refusée. Elle le sera dans tous les cas où il s'agirait pour le maître de se charger d'une agence.

» En cas d'abus, une autorisation déjà accordée pourra être retirée, et l'autorité scolaire pourra imposer une limitation à l'activité du maître pour des buts éducatifs extra-scolaires, ou même lui interdire totalement cette activité. »

Examinons en toute indépendance d'esprit quelles conséquences l'application d'un tel article peut entraîner, en envisageant quelques cas concrets tels que nous en pouvons observer journellement autour de nous.

A., père de six enfants, ne peut suffire à leur entretien et à leur éducation avec son traitement, même augmenté d'allocations de famille. Il accepte, à côté de sa classe, les fonctions de répétiteur dans un pensionnat. L'Etat considérera-t-il cette fonction comme ayant un but éducatif ? Une autorisation sera-t-elle nécessaire ? Je ne me charge pas de trancher la question.

B., dans la même situation de famille, a la chance de posséder une certaine fortune. Il consacre son temps libre à ses enfants, tandis que A., qui laisse les siens se débrouiller dans leurs études, s'occupe des enfants des autres. Ces deux maîtres sont aussi occupés l'un que l'autre, mais l'Etat ne pourra être appelé à connaître que le cas de A., celui de B. échappant à ses investigations.

C., plus malin que A., a réussi à se faire une clientèle d'élèves privés à domicile. L'Etat n'en peut rien savoir.

Pour parfaire son budget, D. a recours au moyen classique des professeurs gênés : il tient des pensionnaires. Cela ne va pas sans de multiples travaux : lettres aux parents et aux agences, soucis de locataire,

relations avec les fournisseurs, surveillance des pensionnaires, conversation obligée, comptabilité, etc. Mais c'est là affaire privée, où l'Etat n'a rien à voir.

E. préfère tenir la comptabilité d'un négociant son voisin. Légalement, il devrait solliciter une autorisation ; mais comme ce travail pourrait être considéré comme peu « compatible avec l'exercice de l'enseignement », il préférera peut-être s'en abstenir. Je crains bien qu'il ne calme les scrupules de sa conscience en se répétant l'adage : *Primum vivere...*

F. habite une localité plantureuse dans laquelle se trouve une grande propriété dont son prédécesseur exerçait la gérance. Lui permettra-t-on de lui succéder ?

G. possède quelque ruches d'abeilles qu'il choie et exploite avec amour. De toute évidence, la loi n'a rien à y voir. Mais si son rucher s'augmente et qu'il vende son miel, considérera-t-on cela comme « une occupation accessoire rétribuée » pour laquelle une autorisation est nécessaire ? C'est peu probable, car alors *G.* serait en droit de faire à l'Etat la réponse que font certains patrons à leurs ouvriers qui leur demandent de participer à leur bénéfice : « Participerez-vous aussi au déficit des mauvaises années ? » Pourtant il ne faudrait pas que trop de jeunes « reines » fallacieuses se missent à ne vouloir essaimer qu'en temps de classe...

H. est rédacteur d'un journal pédagogique. Occupation ayant un but éducatif, s'il en fut, et pour laquelle une autorisation n'est pas nécessaire. Mais si ses fonctions officielles en souffrent, l'Etat interviendra, et ce sera justice. Un point troublant toutefois : cette intervention ne se produira-t-elle que si *H.* est rétribué comme rédacteur, et sera-t-elle impossible s'il ne l'est pas ?

I. « fait de la politique ». Il palabre dans toutes les réunions du quartier... et d'ailleurs. Cette « occupation accessoire » peut être très absorbante ; elle met les nerfs à rude épreuve, et comme telle, elle peut nuire à l'enseignement de plus d'une façon. Mais elle est le droit de tout citoyen, à la condition que celui qui s'y adonne ne néglige pas son premier devoir, qui est de s'acquitter avec conscience des fonctions qu'il a assumées. *I.* n'a besoin d'aucune autorisation, et soyez certain que si l'on s'avise, fût-ce à bon escient, de lui rappeler ses devoirs de fonctionnaire, il trouvera des amis qui crieront à la persécution.

J. est un apôtre de l'abstinence. Chaque semaine il participe à des réunions d'appel. Son but est régénérateur, éducatif au premier chef ; nulle autorisation ne lui est nécessaire, et c'est justice. Il n'en est pas moins tout aussi occupé que son collègue *K.*, qui dirige avec autorité

un chœur d'hommes payant fort bien son directeur, ce qui semble devoir nécessiter une autorisation, alors que *L.*, directeur bénévole d'une autre chorale, peut s'en passer. Il est vrai que cultiver le chant et la musique c'est, théoriquement, s'adonner à une activité éducatrice ; mais si l'on dirige deux ou trois sociétés, en est-il encore ainsi ?

M. a épousé une commerçante qui ne saurait faire vivre un ménage avec le modeste traitement de son mari. Elle a donc conservé son magasin, qu'elle dirige seule... en apparence. *M.* en tient la comptabilité et fait une bonne part des écritures. Comme il travaille chez lui, cela ne regarde personne. S'il lui plaisait de faire du commerce à son compte, avec l'aide de sa femme, il devrait solliciter une autorisation qui lui serait naturellement refusée. Pratiquement, pourtant, cela reviendrait au même.

N. est l'heureux propriétaire d'un petit domaine, qu'il cultive avec l'aide de sa famille et d'un domestique. Entre ses classes, il se repose de l'élevage humain qu'il pratique à l'école par... l'autre élevage, fort souvent plus lucratif. Si la loi sur l'instruction publique de son canton introduit un article analogue à celui que nous avons cité, il est à craindre qu'il ne soit plus autorisé à continuer sa double profession.

O. s'est voué à l'enseignement de la gymnastique dans l'une de nos grandes villes ; mais l'éducation physique et ceux qui la cultivent souffrent encore de préventions nombreuses dans notre démocratie. *O.* ne tarde pas à s'apercevoir qu'il ne peut pas nouer les deux bouts avec le maigre traitement qu'on lui alloue. Que faire ? La solution est tôt trouvée : il ouvrira, le soir, un cours de danse, et s'il y a affluence, il en ouvrira deux ou trois... à moins que l'autorité ne s'avise que cette occupation accessoire n'est « pas compatible avec l'exercice de l'enseignement public ».

P. n'est pas seulement un maître de dessin des plus appréciés, il est encore un peintre d'un réel talent, un artiste distingué et sincère. Mais devra-t-il demander à l'autorité la permission de vendre ses tableaux ? Nous voulons croire qu'elle ne sera pas assez béotienne pour la lui refuser ; mais alors, pourquoi Terpsychore, la Muse chère à son collègue *O.*, serait-elle traitée en Cendrillon ?

Q. a des lettres et s'est découvert un joli talent d'humoriste. Il fait dans un journal très répandu l'article récréatif hebdomadaire, à quinze centimes la ligne. Devra-t-il solliciter l'autorisation de récréer ses semblables et de les instruire en même temps ? Ne vous avisez pas de lui imposer cette formalité, car les gens d'esprit ont une manière à eux de se venger...

Et voici *R.*, bon vivant sans soucis (supposez-le vieux garçon, ou

marié sans enfants, ou bien encore doté de rentes, à votre gré), qui ne s'embarrasse pas du lendemain. Il prend en pitié tous ces coureurs de cachet, ces plumitifs, ces idéologues dans la société de qui la destinée l'a condamné à vivre. Il préfère pour sa part sa bonne partie de « jass » quotidienne, agrémentée du plus pur jus de nos coteaux. Du reste très scrupuleux dans l'accomplissement de ses fonctions, il est un épicurien trop raffiné pour qu'on puisse l'accuser de dissipation. Son « occupation accessoire » n'en est pas moins d'une nature très absorbante, au figuré comme au propre. Mais l'autorité ne connaît en lui que le fonctionnaire consciencieux ; du moment qu'il consacre ses loisirs à dépenser de l'argent au lieu d'en gagner, l'article sur l'exclusivité des fonctions enseignantes ne s'applique pas à son cas !

* * *

Mais trêve de badinage ; le sujet qui nous occupe n'a rien de follichon en soi ! La série des cas esquissés ci-dessus, qui est loin d'être complète, démontre deux choses : d'abord combien il est désirable que les membres de l'enseignement puissent se vouer exclusivement à leurs fonctions ; ensuite combien il est difficile de réglementer leur activité extra-scolaire sans créer des injustices criantes.

Il est des situations qui échapperont toujours à toutes les réglementations. Aucune loi, aucun règlement ne pourront empêcher le citoyen chargé d'une nombreuse famille de chercher à côté de sa profession les moyens de préserver son foyer du besoin. Ce cas plutôt exceptionnel laissé à part, c'est sur la conscience professionnelle des membres du corps enseignant qu'il faut compter avant tout pour obtenir d'eux qu'ils consacrent à leurs devoirs officiels le meilleur de leurs forces, toutes leurs forces si possible. Mais il faut qu'ils s'y sentent moralement obligés par la sollicitude dont ils sont l'objet de la part des pouvoirs publics.

Il faut que notre peuple et ses autorités se le disent très nettement : *les intellectuels qui vivent d'un traitement fixe, et n'ont pas comme leurs concitoyens, des autres professions libérales, la faculté d'élever leurs tarifs, n'accepteront jamais la situation sociale inférieure dans laquelle les nouvelles conditions du travail manuel menacent de les placer.* Un très gros effort est nécessaire à leur endroit, et ce sera là la réglementation la plus efficace et le moyen le plus sûr de limiter une activité extra-scolaire qu'ils ne pratiquent pas, on peut en être persuadé, de gaité de cœur.

Cet effort, quelques-uns l'ont accompli déjà ; d'autres qui ne manquent pourtant pas des ressources nécessaires, tardent encore à la

réaliser. Nous voudrions que la constatation du mal fait à l'école par des occupations accessoires multiples, surmonte leurs hésitations.

ERNEST BRIOD.

NOTRE PROGRAMME PRIMAIRE VU PAR UN PAÏEN

Il y a quelque vingt ans, un attaché de l'ambassade japonaise à Paris était venu passer cinq semaines de vacances au bord du Léman dans un château où j'allais donner des leçons particulières.

Il demanda la permission d'y assister et je lui laissai également visiter ma classe de village aux heures d'étude. Il voulut voir notre programme actuel et l'examina longuement.

Peu expansif et très discret, le lettré d'Orient allait prendre congé sans exprimer son opinion sur notre école ; mais je lui demandai ses impressions.

— Vos leçons de choses, dit-il, m'ont vivement intéressé, elles servent à l'étude de la langue et des mathématiques ; tout se tient et ainsi votre programme est entièrement basé sur les sciences naturelles.

— Et vos systèmes d'éducation ?

— Ils sont plus équilibrés ; l'école japonaise accorde la place prépondérante à la morale, la deuxième à la culture physique et la troisième seulement à la science proprement dite. Notre plan d'études fixe tous les points du monde moral auquel l'âme des élèves doit être initiée. La vertu plaît aux cœurs innocents et nous estimons que le plus pressant est de former des caractères fermes avant l'âge de la puberté et des tentations. Le monde mûrit plus tôt que les sciences.

— Alors vos écoles se passent à faire des sermons ?

— Non, mais en récits qui exaltent la valeur de nos ancêtres, les vertueux sa-mourais. A ce contact, l'imagination se crée puissante, se développe dans la bonne voie et devient pour la vie entière le levier nécessaire aux grandes actions.

Nous enseignons par l'acte et non par le sermon et les vertus naissantes des élèves sont mises en évidence immédiate par des jeux, des travaux manuels et des épreuves graduées dont la noble corporation des pédagogues a le secret.

— Cet enseignement moral se rattache-t-il à votre religion ?

— Un peu seulement par le culte des ancêtres, mais il évite toute tendance dogmatique pour concentrer son effort sur la formation du caractère de l'enfant.

— Quelles sont chez vous les vertus les plus appréciées ?

— D'abord le courage, qui est la forteresse des autres qualités et le gardien de l'honneur, puis l'élève apprend surtout ses dettes envers son pays et ses concitoyens ; on lui parle peu de ses droits. Il pourra chercher le bonheur où il est réellement, dans l'accomplissement du devoir !

Les années ont passé depuis cette conversation ; bien des volées d'écoliers ont subi l'empreinte de notre programme et maintenant la jeune génération ne parle plus que de ses *droits*.

La grande guerre a mis face à face deux mentalités : l'idéalisme contre le matérialisme barbare... et l'esprit a vaincu !

Qu'est-ce qui avait transformé de fond en comble l'Allemagne de Goethe ? Est-ce la famille des Hohenzollern ou la pédagogie « réelle » ?

La leçon de choses est si jolie comme centre d'instruction ! l'enfant y trouve plaisir ; l'école, la vie et tout l'enseignement glisse, glisse vers cet attrait. On étudie les fleurs, les oiseaux, le hanneton, les dents de la taupe ; il y a tant de belles choses à voir dans la nature et le programme, qu'il reste peu de minutes pour regarder le cœur humain si important à connaître et à former !

Aiguilleur sur la voie de l'avenir, le modeste régent est de fait le vrai maître du monde !

H. GUIGNARD.

Rappel. — Le Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux répète la Maison du Peuple de Lausanne, **dimanche 7 décembre, à 3 heures**, e concert dont nous avons rendu compte récemment. Qu'on se le dise !

Françoise entre dans la carrière.

VIII

Séance plénière.

Oncle Rabat-Joie,

Il y a une vertu secrète dans les choses officielles, et un certain attrait que je ne soupçonnais pas à être un rouage — fût-ce même une petite pièce de rechange dénommée « stagiaire » — de cette machine formidable : l'Ad-mi-nis-tra-tion. Preuve en est le respect que témoigne ton irrévérencieux neveu Robert pour les enveloppes grisailles timbrées au sceau de la République.

— Françoise ! Une lettre pour toi ! C'est du Dé-par-te-ment.

L'ouvre avec gravité. Le corps enseignant des écoles primaires est convoqué en séance plénière, à l'Aula de l'Université, le... Ordre du jour : Communications de M. le Président de l'Instruction publique. Revision du programme. Question présentée par M. Gédy. Discussion.

Je me rengorge. Je fais donc partie du « corps enseignant » et, de ce fait, me voilà admise aux graves assemblées où s'élaborent les méthodes, les systèmes et les lois. Revision des programmes ! Si un sujet pouvait être choisi pour ma joie et mon édification, c'est bien celui-là. J'ai des griefs personnels contre le programme, des griefs tout récents et je ne serais pas fâchée de le voir étrillé de belle sorte. Mon cerveau éberlué bourdonne encore de toutes les notions étrangères qui y sont venues danser pour disparaître tout aussitôt après leur petit tour de valse et ma mémoire est lourde de toutes les nourritures mal triturées dont je l'ai gavée. Les « clartés de tout » de Molière seraient plutôt des « obscurités sur la plupart des choses ». Je n'étais pas, « en entrant dans la carrière », trop mécontente de mon savoir, et il me semblait avoir pris une belle avance sur les aînés. Il ne m'a pas fallu longtemps pour faire acte de contrition. Face à face avec un petit monde curieux et ingénu, il a suffi d'une question abrupte pour m'interloquer. J'ai sué sang et eau pour retrouver, au moment voulu, des connaissances fossilisées dans des couches géologiques ou envolées en impalpables vapeurs

de mon entendement. Oh ! comble de la duplicité d'une âme de pédagogue ! Une formule a plus d'une fois couvert le gouffre béant de mon ignorance. Et quand, auréolant de mystère mon front grave, j'ai, d'un geste péremptoire, rabattu les petites mains impatientement levées pour une interrogation, et coupé court aux indiscretions par un : « Ce n'est pas le moment ! Je vous le dirai plus tard », j'aurais dû ajouter : « Lorsque je l'aurai retrouvé moi-même dans le chaos de mes souvenirs scientifiques. » La surcharge du programme ! Deux « régents » ou « régentes » ne sauraient se rencontrer sans s'unir dans un chœur de récriminations sur ce thème inépuisable.

Et vraiment, mon bon oncle Rabat-Joie, il faut être « du métier » pour en parler en connaissance de cause. Un « régent » est une encyclopédie en même temps qu'un maître Jacques. Dans la même journée, il entonne à ses « ouailles » histoire par-dessus géographie, allemand par-dessus sciences naturelles. Il enseigne l'art de bien dire et celui de grimper aux arbres ou de tourner élégamment fond par-dessus tête. Il vocalise comme une diva, et cultive à la fois le violon et les crayons d'Ingres. Et comme la vie est courte et les connaissances humaines infinies, tu le verras en six heures, discourir doctement des temps préhistoriques, — « en ce temps-là, la Suisse était couverte de glaciers, » — dicter un texte aimable comme une plantation de cactus, avec ses règles hérissées, courir en manches de chemise à l'emplacement de jeu et revenir, essoufflé et suant, démontrer le carré de l'hypoténuse en attendant de guider les disciples dans les arcanes de la règle d'intérêt. Tu plains les disciples, comme je te connais ? Ne te tourmente pas à leur endroit, oncle Rabat-Joie. Ils préfèrent assez généralement la faim à l'indigestion. Le « Programme » est surtout la bête noire de ceux qui sont condamnés à l'appliquer. Représente-toi le Programme sous les traits de « Tondou », le feu âne à la mère Mellet. Sous prétexte qu'il revenait à vide de la ville où il avait porté le lait, on le chargeait des commissions du village : ici un sac de sel, là une caisse d'épicerie, plus loin, un chapelet de sabots, et l'opulente bonne femme par-dessus le tout. Mais « Tondou » creva à la peine, tandis que le « Programme », lui, bouffi et redondant, bedonnant et fleuri, nargue et brave tous les coups.

Je suis donc à l'Aula à l'heure militaire. C'est un bon quart d'heure trop tôt. L'Oracle qui fait les cent pas dans le vestibule s'étonne de mon empressement et je m'indigne de son étonnement. En attendant, on se montre de l'œil les « vedettes », tous ceux que la voix publique — cette chipie — accuse de « briguer quelque chose », parce qu'ils expriment à haute voix ce que les autres pensent tout bas. Les « campagnards », des « filoches » pleines au bout des bras, plus chargés et encombrés que le « Programme » lui-même, arrivent hors d'haleine et martèlent les dalles de leurs souliers à clous. De petites vieilles, aux corsages étriqués, aux chignons gris roulés en macarons, trottaient vers les premiers bancs. Les jeunes flirtent et rient, et s'attardent aux portes dans le secret espoir de ne plus trouver de place et de se réunir en groupes sous l'ombre propice des colonnades. Une « beauté » à qui les gens austères prêtent ce que, sans doute, ils enragent de n'avoir pas reçu, fait une entrée sensationnelle dans une vague de verveine. On surprend des bribes de colloques ahurissants : « Que de monde ! » — « Pourvu que ça finisse à cinq heures ! J'ai mon train et ma femme m'a dit.... »

— « Dis donc, Fouret, fondue à Cornavin, après la séance.... Avertis le groupe ! »

— « Parions qu'il y aura des imbéciles pour prendre la parole et qu'on n'en sort pas avant demain matin ! » — « Diminution de programme et augmentation de traitement, voilà ma devise ! »

Soudain, un silence. Le Président, suivi de son escorte d'inspecteurs et de secrétaires, a fait son entrée. Ils s'alignent sur l'estrade. La séance est ouverte. Alors... alors, oncle Rabat-Joie, les illusions de ta nièce Françoise subissent l'assaut d'un premier coup de vent. Elle attendait de si grandes choses ! Dans un vague engourdissement coupé par le quart, la demie, puis les trois quarts sonnant à l'horloge sonore, elle perçoit un bourdonnement de mots et ne parvient pas à y accrocher sa pensée vagabonde : « Visites médicales », « qualité du papier », « douches scolaires », « concours de stage.... » Il y a longtemps qu'évadée, je me promène avec toi, sac au dos, sur la route radiieuse des vacances, quand le cliquetis des applaudissements me rétablit au beau milieu des réalités. M. Gédy est entré en scène. Ah ! cette fois, le beau réveil ! M. Gédy, un pédagogue de la génération d'hier, combat d'estoc et de taille. Ses coups portent dans le silence, mais un de ces silences sympathiques et compréhensifs, tout pleins de pensées qui montent vers l'orateur en chaudes effluves. La voix, l'honnête voix des braves maîtres de l'école primaire, proteste par sa bouche. Comme il les aime, ces enfants du peuple dont il prend la défense ! Comme on sent qu'il s'est donné tout entier à eux, qu'il les voudrait emporter dans ses bras vers des voies plus aisées, les entraîner avec lui dans une vie plus riche et plus haute ! Il dit l'insanité de tant de science inutile, les marottes qui, périodiquement, au gré du caprice et des engouements, bouleversent l'équilibre de l'enseignement, la docilité et le bon sens de ce « corps enseignant » qui tient bon malgré tout, qui se remet à l'école pour mieux instruire, rabote, lime, dessine, chante, suit des cours de culture physique, et dix fois, au long de sa carrière, doit, par ordre venu d'en haut, brûler ce qu'il vient d'adorer, adorer ce qu'il vient de brûler.

Il trace un tableau clair du « Programme » idéal, tout simple, souple, harmonique, où tout se tient, s'enchaîne logiquement, et qui laisse place à l'imprévu, à la fantaisie, à la joie....

Ah ! le bon M. Gédy ! Qu'ils y viennent ceux qui dénigrent notre école primaire et qu'ils entendent — s'ils ont des oreilles — cet apôtre dont le cœur vibre dans la voix ! Toute la route se dégage et s'éclaire devant moi et « ma vocation » resplendit sous son auréole.

Une ovation couvre la dernière période de l'orateur qui disparaît et s'efface dans la foule. Je regarde l'Oracle avec un sourire triomphant.

— Tout l'intéressant est dit. Que penseriez-vous, mademoiselle Burnet, d'une gorgée d'air frais et d'une tasse de thé ?

Je le foudroie de mon courroux.

— Et la discussion ? Le « Programme » est blessé à mort, je le veux voir enterrer.

— Vous croyez?... la discussion?... Ah !... bien... restons si vous y tenez !

Après un instant de recueillement, d'hésitation, une main s'est levée. On prête l'oreille : une petite voix fluette fuse du milieu des rangs.... On entend « couture », « tricotage », « machine à coudre », « temps perdu ». C'est l'amorce des

coqs à l'âne qui vont suivre. De tous les coins de la salle éclatent les crapouillots. Ici, un protagoniste de la gymnastique se démène et rompt une lance en faveur des sports. Un musicien voudrait unir les enfants en une vaste chorale qui se répondrait en chants alternés. Tel autre, sous prétexte « d'école active », voit les classes transformées en ateliers, les préaux en jardins scolaires. Celui-ci s'élève contre « la discipline de coercition qui annihile les forces de l'enfant-victime ». Il s'apitoie sur ces martyrs de l'autocratie magistrale. Le Programme? L'Enfant (n'oublie pas la majuscule, oncle Rabat-Joie!), l'Enfant le fera par lui-même, le Programme! Epie-le... suis d'un œil discret ses goûts, ses désirs, ses intuitions... Attends dans l'ombre qu'il manifeste ses penchants et, s'il lui prend fantaisie d'apprendre à lire ou à compter, fais en sorte que ces sciences sourcilleuses lui apparaissent sous des figures riantes, aimables.... Qu'il « joue à la vie » pour apprendre à vivre!

C'est le point de départ d'une offensive « psychologique ». J'apprends d'un pédagogue de laboratoire comment on dissèque un cerveau d'enfant et comment on peut suivre sous la calotte des cheveux ébouriffés le jeu multiple des inextricables petites pièces d'horlogerie.... Un leader socialiste qui met le point final à cette mémorable séance : prolétariat, société future, solidarité, internationalisation de l'école, Tolstoï, éducation nouvelle, confusion des vieilles perruques....

On rit et on interpelle de banc à banc. Depuis longtemps, résigné, le Président somnole; quelques vieux régents, dodelinant du chef, professent l'opinion du sommeil. Les inspecteurs posent pour les « Ames déçues » de Hodler. L'Oracle a un sourire horripilant. Enfin tout se tait... les « fondues » ralliées s'éclipsent.

Je n'en veux pas démordre : l'ordre doit surgir de ce chaos. Mais le Président s'est levé. Il se félicite, il se congratule de cet intéressant débat. Le Département ne manquera pas de tenir compte des vœux exprimés. La question sera reprise la prochaine séance, à Pâques... ou à la Trinité.... Oui, mais on n'y reprendra pas ta nièce Françoise!

Mon désenchantement divertit l'Oracle.

— Il reste pourtant le rapport de M. Gédy.... Tout le monde l'a applaudi... c'est la vérité, la sagesse même....

— Le rapport de M. Gédy? Mais, ma candide collègue, il ira dormir, après tant d'autres, dans les cartons administratifs pour l'édification des archivistes futurs. Il en va toujours ainsi des assemblées populaires. Chacun poursuit sa chimère et ne voit pas le visage de celle d'autrui.

— A quoi bon de semblables réunions s'il n'en doit sortir que confusion et migraine.

L'Oracle a un haussement d'épaules.

— Un magistrat sceptique disait un jour : « Quand on veut enterrer une affaire, on nomme une « Commission. » Souvenez-vous que quand on veut embrouiller une question pédagogique et la rendre insoluble, on la discute en séance plénière.

FRANÇOISE.

L. H.

BIBLIOGRAPHIE

Les éditions Spes, Lausanne, Grand-Chêne, 5, continuent la série de leurs charmants ouvrages pour l'enfance. Leur moisson de cette année est particulièrement riche et attrayante.

Voici d'abord, de Marguerite Picard, *Les histoires de Maman*, qui viendront en aide aux mamans désireuses de raconter des choses à la fois simples et jolies à leurs chers petits, à moins que ceux-ci ne puissent les déchiffrer eux-mêmes dans le volume.

Risolette et Pl-urnichette, par Ned, conte en vers gentils et faciles les aventures de deux jumelles dont les surnoms indiquent assez la tournure de caractère.

Avec *Le Prince Jean*, de Louise-Arnold Reymond, nous revenons aux aventures des Princes Charmants; le prince Jean est une manière de Parcival à la portée de l'enfance, qui trouve son Graal sans combats épiques.

Grâce au joli format, aux belles illustrations et à une impression excellente, ces trois volumes méritent de figurer dans la « Collection pimpante » qu'ils forment.

M. J. Bohy, directeur des Editions Spes, a eu l'excellente idée de traduire *La belle histoire des premiers Suisses*, de Meinrad Lienert, à l'intention de ses jeunes lecteurs (fr. 3.75). Titre et auteur se passent de recommandation. Les six planches en couleurs qui ornent ce livre sont vraiment fort belles.

Voici enfin *Les Légendes valaisannes*, texte de Solandieu, avec 60 illustrations de Eug. Reichlen (prix fr. 6), digne pendant des *Légendes de la Gruyère* publiées l'année dernière. Pieusement recueillies par l'auteur du *Valais pittoresque*, elles forment une collection où l'âme d'un peuple profondément religieux auréole de son imagination la vie simple et fruste qui est la sienne.

Mon livre rouge, par Mme J. Ballet. Ouvrage adopté par la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande. Illustrations de Mme Lienhard-Geisseler. — Librairie Payot et Cie, Lausanne et Genève. Prix : fr. 2,25.

Ce petit livre de lecture est destiné aux élèves des classes spéciales. Il sera suivi d'un deuxième qui comprendra les voyelles composées et les sons nasaux combinés avec les consonnes connues. Celui-ci étudie les sons simples, voyelles et consonnes, amenés par une causerie familière dont une image expressive donne tous les éléments. Les lettres sont tracées en caractères manuscrits penchés. On associe à la présentation du son et de la lettre un geste qui illustre et fixe le souvenir auditif. Une préface détaillée donne aux maîtresses de classe les directions sommaires indispensables.

Ce premier essai d'une combinaison des méthodes Froebel et Montessori est assez curieux à considérer. Il marque, nous semble-t-il, une période transitoire qui durera quelque temps, mais qui doit évoluer tôt ou tard et prendre un caractère plus précis. Est-ce la méthode globale ou la méthode analytique qui prévaudra ? Nous ne savons ; mais il ne nous paraît pas probable qu'elles cheminent longtemps parallèlement.

Ce qu'on ne peut trop louer ici, c'est l'exécution artistique et typographique : les dessins sont du meilleur goût et le choix des caractères est parfait. U. B.

Librairie et Edition J. H. JEHEBER

GENÈVE — 20, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître:

Elisabeth MÜLLER

VRENELI ET SEPPLI

Une histoire pour les enfants et pour ceux qui les aiment, avec six illustrations dans le texte de **Paul Wyss** et une couverture illustrée.

Un volume in-12 broché. Fr. 3.—
le même, relié toile anglaise. » 4.50
» » relié toilé rouge dorée » 5.—

du même auteur :

VRENELI

broché Fr. 3.—; relié toile Fr. 4.50; relié rouge doré Fr. 5.—

pour 1920 ALMANACH POUR TOUS pour 1920

Contenu: *Gaspard Vallette*, En chasse. — *Ph. Monnier*, Mademoiselle Guillermet. — *Jean Moselly*, Enfances Lorraines. — *Mark Twain*, Une ascension au Righi. — *Abbé Moreux*, Au pays du silence. *Elisabeth Müller*, Poires sèches et mauvaise conscience. — *Ed. Junod*, Sourde. — *Louis Pergaud*, L'exécution du traître. — *Edouard Laboulaye*, Le rêve de Jodocus, etc., etc.

Prix: 75 ct.; par la poste 80 ct.; contre remb. 95 ct.

pour 1920 CALENDRIER A EFFEUILLER pour 1920

avec méditations inédites

par **Ch. Rochedieu**, pasteur

Prix: Fr. 2.75; par la poste Fr. 2.85; contre remboursement Fr. 2.95

O. S. MARDEN

LE SUCCÈS PAR LA VOLONTÉ

Un livre d'inspiration et d'encouragement pour tous ceux qui luttent, afin des'élever eux-mêmes par la connaissance et l'accomplissement du devoir

4^{me} édition

Un volume in-12, de 270 pages, broché . . . Fr. 5.—
le même, relié toile » 6.50

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**,

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

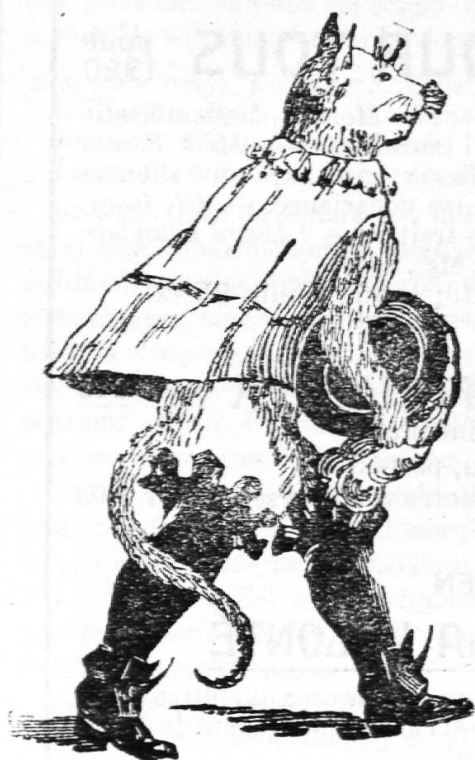
S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

A NOS LECTEURS !

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.



CHAUSSURES à prix réduits

Bottines américaines box ou chevreau pour messieurs, N ^{os} 40 à 46, à	Fr. 27.75
Pour dames, N ^{os} 36 à 42	25.75
Socques pour hommes, N ^{os} 40 à 48. .	9.75
Socques fourrées pour dames, N ^{os} 36 à 42	8.75
Babouches lisières, semelle cuir, N ^{os} 36 à 42	8.75
Caoutchoucs pour dames, N ^{os} 36 à 42 .	6.75
Pantoufles montantes feutre ou velours brun, semelle feutre et cuir, chiquet, N ^{os} 36 à 42	13.75

Envoi contre remboursement
à choix. — Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 ⁰/₀

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES

Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Noël

Noël

Noël

Collection RÉPERTOIRE CHORAL. — Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

N°		Cent.	N°		Cent.
29.	<i>Adam, A.</i> Cantique de Noël .	35	33.	<i>Kling, H.</i> Cantique de Noël .	40
320.	<i>Bellmann, R.</i> Nuit de Noël .	40	67.	<i>Lauber, E.</i> Noël	40
66.	<i>Combe, Ed.</i> Nuit de Noël . .	40	350.	<i>Mayr, S.</i> Paix sur la terre. .	50
224.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël	35	93.	<i>Meister, C.</i> O ! Sainte nuit .	35
278.	» Hymne (Noël)	35	24.	<i>North, Ch.</i> Chant de Noël . .	40
279.	» Noël	35	124.	» Paix sur la terre.	35
280.	» Un présent de Noël	35	359.	» Il est venu	50
106.	<i>Grunholzer, K.</i> Lumière de Noël	35	5.	<i>Nossek, Ch.</i> Noël	40
107.	» Gloire à Jésus	35	384.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël .	40
131.	» Noël (D. Meylan)	35	34.	<i>Schumann-Kling.</i> Chant de Noël	35
389.	» Voix de Noël	35	173.	<i>Sourilas, T.</i> Le Roi nouveau. .	50
308.	<i>Emery, Ch.</i> Noël	40	12.	<i>Uffoltz, P.</i> Cloches, sonnez. .	70
			370.	<i>Valladier, F.</i> La nuit sainte. .	40
			77.	<i>Walter, A.</i> Noël	40

Collection ARION. — Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

24.	<i>Adam, A.</i> Cantique de Noël .	40	335.	<i>Romieux, Ch.</i> Les cloches de Noël	80
332.	<i>Bellmann, R.</i> Nuit de Noël .	40	150.	<i>Rousseau, J.</i> Le jour de Noël. .	35
272.	<i>Bischoff, J.</i> Au berceau du Sauveur . .	40	153.	» Pourquoi ces chants de Noël .	35
287.	<i>Chollet, A.</i> Cantique de Noël. .	40	154.	» Le Sapin de Noël	35
288.	» Chant de Noël	40	155.	» Noël, te voilà de retour	35
160.	<i>Combe, Ed.</i> Nuit de Noël . .	40	156.	» Noël, le ciel est bleu	35
291.	<i>Denéréaz, A.</i> L'étoile des rois mages	40	157.	» Voici Noël ! ô douce nuit . .	35
293.	» Le sapin de Noël	40	158.	» Pourquoi petit enfant	35
134.	<i>Faisst, C.</i> C'est toi Noël . . .	35	323.	<i>Sidler, A.</i> Jour d'espérance . .	40
175.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël .	35	324.	<i>Thibaud, A.</i> Voici Noël	40
305.	<i>Mayr, S.</i> Noël	35	326.	<i>Valladier, F.</i> Jour de Paix . .	40
312.	<i>North, Ch.</i> A Bethléem	50			
203.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël .	40			
321.	» La première heure de Noël .	60			
212.	<i>Prætorius, M.</i> Chant de Noël. .	35			

Collection ORPHÉON. — Chœurs à 2 et 3 voix égales a cappella.

à 2 voix		à 3 voix		
215.	<i>Cornelius, P.</i> Noël des petits enfants	225.	<i>Juillerat, J.</i> Vieux Noël	25
214.	» Paix de Noël	246.	<i>Kling, H.</i> Joyeux lendemain. .	25
137.	<i>Cosson, A.</i> Petit enfant Jésus. .	247.	» Sainte nuit	25
155.	<i>Grandjean, S.</i> Le sapin de Noël .	248.	» Viens à la crèche	25
110.	<i>Grunholzer, K.</i> Joie de Noël. . .	249.	» Cloches de Noël	25
172.	» Gloire à Jésus	250.	» Le sapin de Noël	25
175.	» Lumière de Noël	251.	» Dans le ciel, la troupe	25
103.	<i>Lauber, E.</i> Le vieux sapin	252.	» Noël	25
174.	<i>Meister, C.</i> O ! Sainte nuit . .	253.	» Etoile de Noël	25
171.	<i>North, Ch.</i> Paix sur la terre. .	254.	» Joie de Noël	25
148.	<i>Rousseau, J.</i> Le jour de Noël. .	255.	» Bethléem	25
152.	» Chantons tous Noël	207.	<i>Palestrina, G.</i> Pour le jour de Noël	30
151.	» Pourquoi ces chants de Noël .	243.	<i>Plumhof, H.</i> Les voix de Noël	40
173.	<i>Uffoltz, P.</i> Cloches, sonnez . .	235.	<i>Romieux, Ch.</i> Autour de l'arbre . .	50

FOETISCH FRÈRES S. A., Éditeurs à Lausanne, Neuchâtel et Vevey.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — N° 50

LAUSANNE, 13 décembre 1919.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Poste 10 fr. 20);
Etranger, 12 fr.

Réclames: location à l'année.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale)
pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 50 la ligne ou son espace.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



ÉTRENNES DE L'ÉDUCATEUR

Pour suivre une fois de plus la voie si bien tracée par M. Jules Cordey, nous venons vous offrir, à des prix très réduits, les ouvrages neufs suivants :

1. **Les Etreannes merveilleuses.** Ecrin de bijoux littéraires. — 28 héliogravures et gravures en couleurs. Mi-carton. Imprimé sur papier de luxe. Cadeau pour tous. Valeur 4 fr. 50 : **2 fr.**

2. *Seippel, Paul* : **La Suisse au XIX^e siècle.** Superbe étude d'ensemble de la vie politique, intellectuelle et sociale de notre peuple. — 3 grands volumes in-8°, avec plus de 800 gravures. Valeur 25 fr. : **12 fr.**

3. *Gustave Bettex et Edouard Guillon* : **Les Alpes suisses dans la littérature et dans l'art.** — Nombreuses illustrations et reproductions de tableaux des maîtres de la peinture alpestre. Valeur 6 fr. : **3 fr.**

4. *Mêmes auteurs* : **Le Léman dans la littérature et dans l'art.** Plus de 70 illustrations hors texte et inédites. Valeur 6 fr. : **3 fr.**

Ces deux ouvrages constitueront un superbe cadeau et, fait rarissime à notre époque, à très bon marché.

5. *Paul Maillefer*, **Histoire du canton de Vaud.** Volume de 554 pages grand format, avec 248 illustrations. Cet ouvrage se passe de recommandation : il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Valeur 10 fr. : **5 fr.**

6. *Hellen Keller* : **Histoire de ma vie...** sourde, muette, aveugle. Auto-biographie très intéressante, avec portrait de l'auteur. Valeur, 4 fr. 50 : **2 fr.**

7. *Virgile Rossel* : **Clément Rochard**, roman de mœurs politiques suisses. Valeur 4 fr. 50 : **2 fr.**

8. *Paul Chauvet* : **Guide expérimental** pour l'enseignement élémentaire des sciences. Expériences faciles et nombreuses, avec figures dans le texte. Cartonné, valeur 2 fr. 40 : **1 fr. 20**

Nous sommes heureux de pouvoir faciliter à tous nos collègues l'acquisition de l'intéressant ouvrage d'un ancien collaborateur du journal (M. Chauvet est décédé l'an dernier.)

9. **Dictionnaire des Communes de la Suisse.** Joli volume, format de poche, cartonné, dans lequel on trouvera très vite le renseignement précis qu'on désire sur telle ou telle localité de notre pays. Valeur, 2 fr. 50 : **1 fr. 25**

10. *J. Monnet et E. Tissot* : **Favey, Grognez et l'Assesneur à l'Exposition de Paris.** Vaudoiserie scénique. Valeur, 2 fr. 50 **1 fr. 50**

Tous ces volumes seront expédiés jusqu'à épuisement, franco pour tout envoi de 3 fr. et au-dessus, contre remboursement.

On souscrit par simple carte adressée à la *Gérance de l'Éducateur*. On peut d'ailleurs retenir plusieurs volumes du même numéro.

VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

AUBONNE, maîtresse d'école enfantine, fr. 1100, indemnité de logement, fr. 280, plus allocations pour renchérissement de la vie. Délai: 23 déc.

Enseignement primaire.

Allocations de renchérissement de la vie.

Les membres du personnel enseignant primaire et des écoles enfantines sont informés qu'ils peuvent toucher, dès le 19 décembre, aux Recettes de district, les allocations de renchérissement de la vie pour le 2^{me} semestre 1919.

Pour le district de Lausanne (sauf la commune de Lausanne) ces allocations seront payées par la Banque cantonale vaudoise et pour le cercle de Ste-Croix par l'Agence de la dite Banque.

Service de l'enseignement primaire.

Enseignement secondaire

Allocations de renchérissement de la vie.

Les membres du personnel enseignant secondaire et professionnel sont informés qu'ils pourront toucher, dès le 17 décembre, aux Recettes de district, les allocations de renchérissement de la vie pour le 2^{me} semestre 1919.

Pour les établissements secondaires cantonaux, ces allocations seront payées par la Banque Cantonale Vaudoise et pour la commune de Ste-Croix par l'Agence de la dite Banque.

Service de l'enseignement secondaire.

Projections

A vendre un appareil à projections, avec lampe et écran, à l'état de neuf.
S'adresser à **M. Mivelaz, Echallens.**

Prime à nos abonnés

Reproduction en couleurs du grand panneau

„ Paix sur la Terre “

qui se trouve dans le hall d'entrée du Musée de Neuchâtel et dont l'auteur est le célèbre peintre Paul Robert.

Prix 3 fr. 50 (et frais d'envoi), au lieu de 5 fr., en adressant la commande par carte postale à la **Gérance de l'Educateur.**

Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
»	Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition.	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien.	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » » 2 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
»	» » » » » réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSEURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{er} livre: Pesanteur et chaleur	» 3.75
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle.	» 3.25
	Leçons de chimie.	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » » » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » » » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » » » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
	2 ^{me} partie.	» 1.50
	3 ^{me} partie.	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée).	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
»	Parlons français.	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

Prix d'abonnement et annonces de l'« Educateur »

Voir sur la couverture les modifications qui ont dû être apportées, pour l'année 1920, par suite d'une nouvelle augmentation des frais. *La Gérance.*

Abonnez-vous à

LA REVUE de LAUSANNE

Organe du parti démocratique

paraissant tous les jours y compris le dimanche matin.

La Revue est indispensable aux personnes qui veulent suivre le mouvement politique du pays:

La Revue publie: des articles de fond, les comptes-rendus des assemblées délibérantes, un bulletin de l'étranger, des correspondances régulières de Berne, Paris, etc., les places au concours, un service complet de dépêches, des feuilletons réputés, etc.

Le numéro du dimanche apporte des variétés littéraires et scientifiques, des actualités, contes, petits conseils et les « lettres du village » si goûtées de Grattesillon.

La Revue a toujours soutenu les intérêts du corps enseignant dans lequel elle compte beaucoup d'abonnés et de collaborateurs.

Prix d'abonnement spécial pour les membres du corps enseignant.

Un an : **12 fr.** 6 mois : **6 fr. 50.**

La REVUE est envoyée gratuitement fin décembre à tout nouvel abonné pour 1920.

On s'abonne par simple carte postale à l'Administration de « **La Revue** »
Avenue Louis Ruchonnet 7, **Lausanne.** P. 15236 L.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schæchtelin**, Agent général, Grand Chêne 11, **Lausanne.**

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE} LAUSANNE

Vient de paraître :

Cités et Pays suisses

III^{me} Série

PAR

G. DE REYNOLD

Un élégant volume elzévirien. Relié 10 fr. Broché 5 fr.

M. de Reynold continue son admirable cycle de fresques lumineuses et de peintures admirablement enluminées. Avec une ferveur mystique, il a peint les villes et les paysages de son pays et, grâce au prestige des mots colorés et du style enchanteur, toute la Suisse revit en ces pages, de ses grandes villes à ses plus petits hameaux, de ses forêts à ses vignes et à ses lacs, d'une façon inoubliable.

Voici certes, disait M. Paul Seippel, en parlant de la première série, un livre fait pour nous apprendre à mieux aimer notre pays et à le mieux connaître... C'est à la Suisse méconnue qu'il est consacré. On songe, en le feuilletant, aux « Tableaux de la Suisse », dans lesquels le graveur Zurlauben reproduisit, d'un trait si net, les aspects divers de notre pays au dix-huitième siècle. N'ayant que sa bonne plume en main, M. de Reynold n'est pas moins précis que nos vieux imagiers, ni moins pittoresque. Il est poète aussi ; et il est encore historien... Car ce qu'il cherche sans cesse, ce n'est pas l'apparence extérieure du pays, c'est son âme cachée... M. de Reynold n'a pas voulu faire de jaloux. Il aime toutes les parties de la Suisse. Toutes, il les peint sous les couleurs les plus riantes... Et c'est l'honneur de la carrière de cet écrivain d'avoir discerné tout jeune la mission qu'il avait à remplir et d'édifier, pierre après pierre, une œuvre dont l'unité est faite de la force et de la constance d'un sentiment unique : l'amour de son pays.

Du même auteur :

Contes et légendes de la Suisse héroïque

Nouvelle Edition

Un volume in-16, illustré de 22 dessins d'Ed. BILLE. Relié 7 fr.
Broché 5 fr.

Ces légendes suisses reposent pour la plupart sur d'anciens textes et font revivre avec beaucoup de couleur et de poésie l'époque héroïque des origines nationales. Le volume est illustré de très beaux dessins du peintre Edmond Bille et constitue l'une des œuvres les plus intéressantes du folklore suisse. Il convient à tout le monde comme étrennes.